

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 mars 2012

Le comité technique académique s'est réuni le **lundi 26 mars 2012**, à partir de 14h30, au siège du rectorat de l'académie de Bordeaux, sous la présidence de monsieur le recteur.

Etaient présents :

<u>Membres de l'administration</u>	
M. le recteur	
<u>Représentants des organisations syndicales</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
FSU AQUITAINE	
M. BORDE	Mme DANGUY
Mme GONZALEZ-FONDRIEST	Mme SENTEX
M. MERAL	M. LEURION
Mme CALMES CAZALETS	M. CARABINI
UNSA EDUCATION	
M. LAVESQUE	M. LAISNE
Mme ESCAPIL	M. BASSET
Mme CHARLIT	M. DUEAU
SGEN-CFDT	
M. ROCHARD	M. LOOS
FNEC FP FO	
M. MOUCHET	

Etaient excusés :

- Au titre des représentants de l'administration : M. LE GALL
- Au titre des organisations syndicales : MM. MOREAU et ARBOGAST

Siégeaient en qualité d'experts :

- Pour l'administration : Mmes ORLAY, ADELIN, MOUNE, MESNARD, DARROUZET, PASQUIER, MICHEL et MM. EYSSAUTIER, LACOMBE, COUTURAUD, JARNO, BOUCHET, MARTINET, MORTELETTE, KESSENHEIMER, COHEN, BORGER, LACUEILLE.
- Pour les organisations syndicales : Mme LAFAYE et M. CANDAU.

ORDRE DU JOUR

1. Répartition des moyens administratifs (A, B et C), de santé, sociaux, et de laboratoire -rentrée 2012
2. Emplois de personnel de direction (additif) – rentrée 2012
3. Répartition des moyens d'éducation et de surveillance - rentrée 2012
4. Moyens en personnel d'orientation – rentrée 2012
5. Créations et suppressions de postes d'enseignants en établissements et en ZR - rentrée 2012
6. Répartition des emplois de professeurs-documentalistes - rentrée 2012
7. Répartition des emplois d'assistants chefs de travaux - rentrée 2012
8. Additif à la carte des enseignements de spécialité, des classes à horaires aménagés et des options artistiques
9. Carte des ateliers artistiques et de pratique scientifique
10. Préparation de la gestion des mouvements des personnels enseignants - rentrée 2012 :
 - postes spécifiques académiques
 - postes définitifs en 2011/2012 devenant à complément de service à la rentrée 2012
11. Présentation du budget 2012 de l'Académie
12. Questions diverses.

M. le recteur ouvre la séance à 14 h 30 et présente l'ordre du jour de la séance.

M. BORDE, au nom de la FSU, donne lecture d'une déclaration préalable jointe en annexe au procès verbal.

M. LAVESQUE, au nom de l'UNSA- Education, donne lecture d'une déclaration préalable jointe en annexe au procès verbal.

Mme CHAPUT, au nom d'A et I, donne lecture d'une déclaration préalable jointe en annexe au procès verbal.

M. MOUCHET, au nom de la FNEC-FP-FO, donne lecture d'une déclaration préalable jointe en annexe au procès verbal.

M. ROCHARD, au nom du SGEN-CFDT, donne lecture d'une déclaration préalable jointe en annexe au procès verbal.

M. le recteur regrette le nombre élevé de critiques portées sur le dialogue social. Il se déclare très favorable à ce dialogue, qui existe. Il en réaffirme le principe. Un groupe de suivi est mis en place chaque fois que cela est possible. Il répond favorablement à la demande de M. ROCHARD de constitution d'un groupe de travail relatif à la résorption de la précarité. Il affirme que ce dialogue social existe dans l'académie même si la mise en pratique est difficile et si les résultats ne sont pas ceux souhaités par les organisations syndicales. Il souligne le travail excellent mené par les directions des services de l'éducation nationale et les personnels du rectorat pour conduire ce dialogue social au travers d'un suivi personnalisé (déplacement dans les EPLE, écoute des PLP, recherche de solutions adaptées aux personnes).

Il rappelle que la loi de finances s'applique et qu'il lui appartient de la mettre en œuvre dans l'académie.

Concernant les créations-suppressions d'emplois, il rappelle l'ouverture de trois nouveaux EPLE à la rentrée 2012 et la fermeture d'un EPLE, soit un solde de deux établissements nouveaux. Il informe de la création ministérielle de trois emplois de direction.

Il souligne que, pour la troisième rentrée consécutive, aucune suppression d'emploi administratif n'est effectuée en EPLE dans le cadre des restitutions ministérielles. Seuls des redéploiements entre EPLE sont réalisés.

Quant aux questions diverses portant sur les congés de formation, les GRETA, la MGI et les non titulaires, il précise qu'elles sont inscrites à l'ordre du jour.

M. le recteur soumet à l'approbation des membres du CTA les projets des procès verbaux des séances du 17 janvier 2011 et du 1^{er} avril 2011. Les deux procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

M. BORDE conteste le fait que les suppressions de postes soient décidées sans concertation préalable et sans respect du calendrier. Concernant les redéploiements de postes de COP en CIO, il regrette qu'aucun élément explicatif n'ait été donné en groupe de travail permettant de faire des propositions et l'absence de dialogue sur le calendrier et la mise en œuvre.

M. le secrétaire général précise que les CTSD devaient se tenir dans tous les départements avant le CTA. Cependant, en raison de votes négatifs, des CTSD ont dû être re-convoqués ce qui n'avaient pas été intégrés dans les calendriers.

Concernant les mesures relatives aux moyens en personnel d'orientation, des explications pourront être apportées en séance ; ces éléments n'ayant pu être communiqués lors du groupe de travail.

M. BORDE fait état du refus depuis trois ans de communication de la liste des BMP. Il considère que cela va à l'encontre du dialogue dans la mesure où les organisations professionnelles ne disposent pas des éléments d'appréciation.

Mme ESCAPIL demande l'application du règlement intérieur.

1 – REPARTITION DES MOYENS ADMINISTRATIFS (A, B et C), DE SANTE, SOCIAUX et de LABORATOIRE – rentrée 2012

M. le secrétaire général présente le projet des mesures relatif aux moyens en personnel administratif pour la rentrée 2012.

Il précise que l'académie a fait le choix de ne pas retirer d'emplois administratifs en EPLE mais de faire porter, comme l'an passé, les suppressions d'emplois sur les services académiques, les CIO et les personnels de laboratoire.

En raison de la diminution du nombre d'heures d'enseignement de sciences liée à la réforme des lycées, il est prévu de supprimer 3 emplois de personnels de laboratoire.

L'académie n'ayant pas reçu de dotation complémentaire d'emplois administratifs pour les nouveaux EPLE créés à la rentrée 2012, des redéploiements sont effectués.

De même, dans le cadre de la poursuite de la mise en place de la carte comptable académique cible et de l'évolution de la charge des EPLE, des redéploiements sont nécessaires.

Il rappelle l'engagement de la mise en place de la carte comptable à la rentrée 2013 avec 65 agences comptables. Il reste donc 24 agences comptables à supprimer (89 groupements comptables à la rentrée 2011) sur deux ans. 17 postes de fondés de pouvoir restent à créer. Ces créations seront effectuées à partir des postes de catégorie A récupérés dans les établissements dotés d'un poste de A gestionnaire matériel ayant vocation à être transformé en poste de B gestionnaire matériel.

Si un poste de B n'existe pas dans ces établissements, il devra être redéployé d'un autre EPLE. Par conséquent, la réalisation de la carte comptable académique cible a un impact sur les différentes catégories d'emplois. Des mesures coercitives pourront donc être prises.

L'échéance ferme de 2013 a été rappelée à tous les agents comptables dont l'agence doit être supprimée et à tous les gestionnaires matériels dont le poste doit être transformé en catégorie B.

Il précise que quelques mesures coercitives ont été prises à la rentrée 2012 pour récupérer un poste de catégorie A ainsi que quelques postes de catégorie B.

Il ajoute que la création d'un poste de A fondé de pouvoir est prévue dans les agences comptables complètes ou quasi complètes lorsque ce poste n'existait pas. Ainsi, un poste est créé au lycée Max Linder de Libourne ; les autres créations pourront être effectuées si des postes de catégorie A se libèrent au mouvement.

Mme CHAPUT regrette que certaines grosses agences comptables qui sont complètes depuis 2 ans et qui ont déjà 2 A, ne soient pas dotées d'un nouveau poste de A fondé de pouvoir alors que leur nombre d'établissements rattachés a doublé. Elle cite notamment le lycée St Cricq à Pau, monté en puissance ces dernières années, qui n'a pas bénéficié de la création d'un poste de A fondé de pouvoir car il disposait déjà de 2 postes de catégorie A. Dans cet établissement est prévu le retrait d'un poste de catégorie B et la création d'un poste de catégorie C. Elle précise que l'agent de catégorie B fait la comptabilité de trois établissements rattachés et que le lycée Louis Barthou à Pau, où cet agent pourrait être réaffecté, n'a pas besoin du poste de catégorie B.

Par ailleurs, elle souhaiterait que la masse financière des agences comptables soit prise en compte dans les critères de répartition des moyens.

M. CARABINI souligne que le ministère a reconnu que les gestionnaires matériels étaient des adjoints des chefs d'établissements ; cependant il est prévu de modifier la catégorie des postes de gestionnaires matériels, de A en B. Il ajoute que le vrai problème est le manque cruel de postes de catégorie A.

Il note que dans la carte cible des emplois administratifs, 157 EPLE ont des demi postes. Il demande comment l'administration va gérer cette problématique.

Il conteste la décision prise au lycée St Cricq, considérant que les engagements de mesures non coercitives pris l'an passé ne sont pas respectés.

M. le secrétaire général trouve les mots prononcés très durs. Il rappelle que les opérations relatives à la mise en œuvre de la carte comptable académique cible et de la carte cible des emplois administratifs par corps ont été conduites en concertation avec les représentants des organisations syndicales.

Les mesures prises s'inscrivent dans un cadre connu de tous. Il ajoute que les organisations professionnelles avaient rejeté la proposition de postes spécifiques pour les fondés de pouvoir, ce qui aurait permis de vérifier les compétences des candidats. Tous les agents comptables ont été interrogés pour savoir si le 2^{ème} A avait les compétences pour être fondé de pouvoir ; tous, sauf un, ont répondu par l'affirmative, dont le lycée St Cricq de Pau. Il estime qu'une réorganisation est possible dans cet établissement pour faire face à la charge de travail et insiste sur le fait que l'agent de catégorie A a vocation à faire de la comptabilité. Le lycée St Cricq disposant de 2 postes de catégorie A, de 4 postes de catégorie B, de 2 postes de catégorie C, il propose de maintenir la mesure et précise que l'agent concerné pourra être repositionné au lycée Louis Barthou de Pau où un poste de catégorie B est vacant. Il convient, en effet, de saisir les opportunités qui se présentent et qui permettent de repositionner l'agent dans la même commune, ce qui ne sera peut-être pas le cas l'an prochain. Il ajoute que le SAENES concerné ne part pas à la retraite avant fin 2014.

Concernant la charge de l'agent comptable, **M. le secrétaire général** précise que le GRETA ne fait plus partie de ce groupement.

Mme CHAPUT précise son propos relatif aux fondés de pouvoir : une réorganisation interne a été nécessaire, les personnels de catégorie A affectés en amont de la carte cible devant changer d'attributions et assurer désormais des fonctions comptables.

Concernant le lycée St Cricq, compte tenu de la dotation de l'établissement en personnels de catégorie B, elle comprend la mesure qui s'inscrit dans une logique d'équité. Elle souligne néanmoins le caractère inattendu de cette mesure perçue comme étant coercitive, avant 2013.

M. le secrétaire général précise que l'engagement relatif à l'absence de coercition avant 2013 vaut, sauf lorsqu'il existe une possibilité de réaffectation proche.

M. CARABINI indique que cet agent est arrivé récemment dans l'établissement dans le cadre d'une mutation choisie.

Mme CHAPUT note la transformation en carte cible du poste de B GM en A GM au nouveau collège de St Paul les Dax. Elle précise que la SAENES a été nommée sur le poste à la rentrée 2011.

Mme MOUNE fait remarquer l'augmentation importante des effectifs de l'établissement.

M. le secrétaire général note qu'il s'agit d'un blocage. Il précise que l'agent ne fera pas l'objet d'une mesure coercitive à la rentrée 2013, la priorité étant de dégager 17 postes de catégorie A pour les fondés de pouvoir

ainsi qu'un nombre suffisant de postes de B gestionnaire matériel pour les établissements où le poste de A gestionnaire matériel a été retiré.

Mme CHAPUT souhaite connaître la nature des postes créés au collège de St Geours de Maremne.

Mme MOUNE répond que 3 postes sont créés : 1 B et 2 C.

Mme CHAPUT fait état de la situation du personnel de catégorie A au collège J. d'Albret à Dax, qui avait renoncé à ses fonctions d'agent comptable et dont le poste doit être transformé en catégorie B. Elle fait part de l'amertume et de la frustration de cet agent.

M. le secrétaire général souligne qu'aucune mesure n'est proposée à la rentrée 2012, il s'agit juste d'un rappel de la carte cible.

Mme MOUNE précise que cet établissement est en augmentation d'effectifs et est proche du seuil de la catégorie A en termes d'effectifs pondérés ; c'est pourquoi aucune mesure n'a été proposée pour la rentrée.

M. BORDE fait état des retraits de postes de secrétariat en CIO, à Cenon et à Bergerac où le retrait du poste de catégorie C va poser problème dans le cadre de la labellisation.

Mme MOUNE signale que la mesure est maintenue en toute connaissance de la situation évoquée.

M. le secrétaire général rappelle que l'objectif est de tendre vers un poste de secrétariat en CIO, une réorganisation s'avérant en conséquence nécessaire. Le non retrait de ces postes imposerait un retrait dans d'autres services.

M. BORDE fait état des problèmes d'organisation auxquels vont se trouver confrontés les CIO. Un seul poste administratif ne permettant pas d'ouvrir le centre toute la semaine, des fermetures de service public seront inévitables. Par ailleurs, l'agent dont le poste est supprimé au CIO de Bergerac est le plus expérimenté.

M. LAISNE observe que la mise en place des plateformes pour le suivi des décrochages a entraîné des réaménagements au niveau des CIO avec une charge supplémentaire pour les secrétariats, dont il faut tenir compte.

M. MORTELETTE précise que certains CIO sont concernés par le dispositif d'appui aux décrocheurs et le service public d'orientation, d'autres sont concernés par l'un ou l'autre, d'autres par aucun.

Mme DANGUY dénonce le retrait d'un poste au CIO de Cenon où des élèves sont déscolarisés.

Répartition des moyens en personnel de laboratoire :

M. DUFAU, au nom de l'UNSA-Education, donne lecture d'une déclaration préalable jointe en annexe au procès verbal. Il reprend les mesures envisagées et revient plus précisément sur certaines d'entre elles. Il

indique que le retrait d'un demi poste de laboratoire au lycée Laure Gatet et au lycée Bertran de Born va engendrer un dysfonctionnement dans ces établissements et aggraver la précarité, un contractuel se retrouvant sans emploi.

Il signale la situation de Fumel.

Il interroge sur les deux blocages effectués à Villenave-d'Ornon : s'agit-il d'une anticipation sur les suppressions 2013 ?

Concernant le retrait d'un poste au lycée A. Malraux de Biarritz, il signale que le dernier agent arrivé a déjà subi il y a deux ans une mesure de carte scolaire. Il précise que l'agent actuellement au collège ne pourra pas exercer au lycée, si la mesure de retrait est effectuée au lycée. Par ailleurs, il fait état d'un problème de locaux.

Il mentionne un départ à la retraite au lycée Victor Louis de Talence l'an prochain.

Il fait remarquer que la création d'un seul poste de technicien, profilé avec un personnel spécialisé, au nouveau lycée de Bègles posera problème. Il rappelle qu'en groupe de travail a été proposée l'implantation de deux postes dans la mesure où les deux spécialités seront présentes dans l'établissement (physique-chimie et SVT).

Il note que les retraits s'effectuent désormais dans des établissements qui présentent un écart positif de dotation d'un demi poste alors qu'il existe des écarts d'un poste dans des EPLE où aucune mesure n'est proposée. Il se fait le relais de ses collègues qui s'interrogent, dans ces conditions, sur l'utilité du barème.

M. CARABINI interroge également sur les trois situations évoquées (lycée de Bègles, lycée V. Louis de Talence, lycée A. Malraux de Biarritz).

M. le recteur observe que toutes ces situations ont été examinées en groupe de travail et que les solutions retenues lui paraissent être les meilleures pour répondre aux besoins.

M. le secrétaire général précise que l'attache du chef d'établissement et des corps d'inspection a été prise concernant la création d'un poste de technicien au nouveau lycée de Bègles. Cette création a été jugée indispensable d'autant plus qu'il s'agit d'un lycée avec des BTS et des baccalauréats professionnels.

Il ajoute, concernant les suppressions d'emplois, que ces retraits sont réguliers, le ministère ayant retiré 3 postes d'agent technique de laboratoire du budget de l'académie.

Il indique que, lorsque des retraits ont été effectués sur des postes non vacants, il a été veillé à ce que les personnels concernés puissent être réaffectés à proximité. C'est le cas notamment pour les retraits au lycée A. Malraux de Biarritz et Victor Louis de Talence.

Mme MOUNE apporte les précisions suivantes : au lycée A. Malraux de Biarritz, les heures scientifiques pondérées sont réparties de la façon suivante : 90h au lycée, 60h au collège. Elle indique que 2 agents de laboratoire suffisent pour 90h en lycée, cette situation existe dans d'autres lycées. Elle précise s'être entretenue à ce sujet avec le chef d'établissement.

Elle explique l'absence de mesure au lycée St Louis de Bordeaux par le fait que 2 agents sont en congé longue maladie et congé longue durée, par la configuration des locaux (le laboratoire de sciences est sur 3 étages) et par la restructuration prochaine de l'établissement.

Des éléments spécifiques de même nature permettent de justifier l'absence de mesure dans les autres établissements excédentaires.

M. DUFAU, observe que 2 postes de catégorie C sont supprimés pour créer 1 poste de catégorie B au lycée de Bègles. Il suggère d'affecter les 2 postes de catégorie C au lycée, un en SVT, l'autre en physique-chimie. Il s'interroge sur le blocage du poste de technicien au lycée de Morcenx et au lycée Camille Jullian à Bordeaux où il y a des classes préparatoires. Il demande où sera redéployé ce poste si l'agent part à la retraite cette année.

Mme MOUNE indique que ce poste sera implanté en moyen provisoire à la rentrée 2012. Elle ajoute qu'il est prévu d'élaborer une carte cible des emplois de techniciens de laboratoire.

M. MERAL demande s'il est prévu de remplacer les absences pour raisons médicales de l'agent de laboratoire du collège Jean Rostand à Biarritz.

M. le recteur répond par l'affirmative.

M. DUFAU revient sur la création d'un poste de technicien au lycée de Bègles et souhaite savoir qui fera les SVT, si ce poste est profilé en physique-chimie.

Mme MOUNE indique que ce poste ne sera pas étiqueté au départ, qu'il sera ouvert à tous les techniciens et que le recrutement, qui sera opéré par les corps d'inspection, portera sur un agent polyvalent.

Répartition des suppressions ministérielles d'emplois non enseignants :

M. ROCHARD souhaite avoir des éléments concernant les 12 suppressions de postes sur les programmes 141 et 214. Il souhaite que ce sujet ne soit pas abordé qu'en CTPS.

M. le secrétaire général indique que, sur les 6 retraits opérés sur le programme 214, 3 le sont au rectorat et 3 dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale. Ces 3 derniers postes sont liés à des réorganisations qui correspondent pour l'essentiel à la mise en place d'une plateforme de gestion des personnels enseignants du 1^{er} degré public. A la rentrée 2012, cette mutualisation porte sur les départements des Landes, de Lot-et-Garonne et de la Gironde, la plateforme étant localisée à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde ; elle permettra l'économie de 2 emplois.

La mise en place au rectorat d'une plateforme de gestion du contrôle des actes administratifs et financiers des EPLE permettra de récupérer 1 emploi.

Mme DANGUY souhaite le maintien d'une vision académique d'ensemble, la composition syndicale n'étant pas forcément la même en CTA et en CTPS.

M. le secrétaire général confirme que le CTA a vocation à avoir une vision globale. Il informe que les 3 postes retirés au rectorat proviendront essentiellement du bureau des pensions, une réorganisation du service des pensions ayant été mise en œuvre.

Mme CHAPUT souhaite connaître la catégorie des personnels touchés par ces mesures et si ces derniers ont été informés.

M. le secrétaire général précise que les retraits portent essentiellement sur des postes de catégorie C. Il fait part de la volonté de préserver l'encadrement en raison de la qualification de plus en plus forte des emplois.

Répartition des moyens en personnel infirmier :

Mme LAFAYE, experte désignée de la FSU, constate qu'il a été donné suite à la demande de non modification des secteurs infirmiers des collèges de Soustons et de St Vincent de Tyrosse qui devaient intervenir sur le collège de St Geours de Maremne. Cependant, elle déplore que ne soit créé qu'un demi poste provisoire au collège de St Geours de Maremne. Elle dénonce également la création d'un poste provisoire sur rompus de temps partiels au collège de Bruges.

Elle demande s'il est prévu la création d'un poste au collège de St Paul les Dax qui a ouvert avec un internat. Elle souhaite que les postes d'infirmières implantés dans les directions académiques des services départementaux de l'éducation nationale au titre du secourisme soient réimplantés dans les établissements, les personnels effectuant des tâches de secrétariat.

M. le secrétaire général rappelle que des emplois ont volontairement été dégagés pour renforcer l'organisation des formations au secourisme, que la prévention fait partie du métier d'infirmier à l'éducation nationale. Il juge les propos tenus, méprisants pour les personnels qui font ce travail.

Mme LAFAYE, considère que la présence de la conseillère technique est suffisante dans les directions académiques des services départementaux de l'éducation nationale et que ces personnels seraient plus utiles dans les établissements en raison de la charge de travail.

M. le recteur maintient les choix faits il y a quelques années.

M. LAVESQUE fait part du non affichage au mouvement d'un certain nombre de postes vacants (St Yzan de Soudiac, Rauzan, et au CREPS)

M. le recteur indique qu'il va étudier la situation dont il vient juste de prendre connaissance par courrier.

M. le recteur soumet au vote ces points de l'ordre du jour :

• **Répartition des moyens administratifs**

Sont relevés:

- 10 votes contre

• **Répartition des moyens de laboratoire**

Sont relevés :

- 10 votes contre

• **Répartition des suppressions ministérielles d'emplois non enseignants**

Sont relevés :

- 10 votes contre

• **Répartition des moyens en personnel infirmier**

Sont relevés :

- 7 votes contre (5 FSU – 1 CFDT – 1 FO)

- 3 abstentions (UNSA)

M. ROCHARD souhaite que soit étudiée la répartition des emplois d'assistantes sociales dans l'académie. Il indique la présence d'une seule assistante sociale dans le Médoc.

M. le recteur estime la demande pertinente, il se déclare sensible à ce sujet.

2 – EMPLOIS DE PERSONNEL DE DIRECTION (additif) – rentrée 2012

M. LAISNE s'étonne du retrait de la mesure de création d'un poste d'adjoint de direction au collège de Carbon Blanc qui est un établissement qui monte en charge.

Il fait part de sa satisfaction devant la création d'un poste d'adjoint de direction au collège de Peujard.

M. le secrétaire général fait part du refus du principal du collège de Carbon Blanc qui préférerait conserver le demi service de CPE et le demi service d'AED.

M. LAISNE tient à rappeler l'importance de la présence d'adultes au titre de la vie scolaire, ce qui peut expliquer le choix du chef d'établissement.

M. ROCHARD estime qu'il y a une confusion des corps et une contradiction dans la façon de gérer les moyens, un CPE n'étant pas un adjoint de direction.

M. MERAL, considérant qu'un poste de principal adjoint équivaut à ½ poste de CPE, souhaite savoir ce qu'il advient des économies réalisées.

M. le secrétaire général attire l'attention sur le fait que les personnels d'éducation (BOP 230) et les personnels de direction (BOP 141) relèvent de deux budgets différents.

Il ajoute qu'il n'est pas réalisé d'économies dans la mesure où le budget est en dépassement. Il précise que le nombre de CPE titulaires et non titulaires est plus élevé que le nombre de postes.

M. le recteur soumet au vote ce point de l'ordre du jour :

Sont relevés :

- 6 votes contre (5 FSU – 1 CFDT)
- 4 abstentions (1 FO, 3 UNSA)

3 – REPARTITION DES MOYENS D'EDUCATION ET DE SURVEILLANCE – rentrée 2012

Moyens en personnel d'éducation :

M. le secrétaire général présente le projet de mesures de gestion des emplois d'éducation à la rentrée 2012 et fait part des modifications apportées suite au groupe de travail, reprises dans l'additif remis sur table.

Il ajoute que la mise en place d'un poste à service partagé au lycée Georges Leygues de Villeneuve sur Lot est annulée. Par conséquent, le lycée professionnel Louis Couffignal de Villeneuve sur Lot ne recevra pas de complément de service de 50% du lycée Georges Leygues.

Par ailleurs, la mesure de retrait d'un poste au lycée professionnel Chardeuil à Coulaures et la mise en place d'un poste à service partagé entre le Lycée professionnel et le lycée Giraut de Borneil à Excideuil sont annulées également.

Il précise qu'un demi moyen provisoire d'AED sera attribué à la cité scolaire Laure Gatet de Périgueux en 2012-2013 suite au retrait du poste de CPE.

Des postes en CSD sont installés entre les établissements suivants : les collèges d' Ambarès-Carbon Blanc, les lycées St Louis et Condorcet, les lycées St Cricq et Barthou. Un poste est créé au collège de Bruges.

M. LAISNE aurait préféré l'attribution d'un demi moyen d'éducation.

M. MERAL comprend la politique académique mise en œuvre. La FSU aurait souhaité exprimer un vote positif pour prendre en compte le dialogue constaté sur ce dossier. Cependant, les mesures (compléments de service) ayant un impact sur les conditions de travail des personnels, la FSU votera contre.

M. ROCHARD partage cet avis. Il ajoute que les mesures prises ont également un impact sur les personnels enseignants et les équipes de direction et ne sont pas sans conséquence sur le fonctionnement d'un établissement.

M. LAKHSASSI est satisfait des modifications de mesures, notamment au lycée d'Excideuil et au lycée professionnel de Coulaures où le public est difficile.

M. le recteur soumet au vote ce point de l'ordre du jour :

Sont relevés :

- 9 votes contre (5 FSU – 3 UNSA – 1 CFDT)
- 1 abstention (FO)

Moyens en personnel de surveillance

M. le recteur présente les mesures de gestion des emplois de surveillance à la rentrée 2012, notamment la création par redéploiement de 13,5 postes de surveillance pour les 3 établissements qui ouvrent à la rentrée

prochaine, de 2 postes sous réserve dans 2 EPLE déficitaires et de 3 postes pour renforcer les moyens de surveillance des 3 collèges accueillant les élèves du collège Jean Monnet de Pau.

Mme ESCAPIL met l'accent sur le retrait d'un poste à la cité scolaire Supervielle d'Oloron qui va engendrer des difficultés de fonctionnement. Elle mentionne les spécificités dont le chef d'établissement fait état dans son courrier : configuration des locaux (internat sur 5 niveaux, 2 salles de restauration distinctes), une SEGPA sans adjoint de direction, ouverture d'une ULIS à la rentrée 2012, accueil des gens du voyage. Elle ajoute que les effectifs sont plus élevés que la prévision.

M. COUTURAUD, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques signale que la direction de la SEGPA est assurée à mi-temps.

M. le secrétaire général estime que la mesure est justifiée au regard de l'excédent de 1,5 poste. Il précise que la situation de l'établissement sera réexaminée lors de la phase d'attribution des moyens provisoires si les effectifs sont supérieurs à la prévision.

M. BORDE fait état d'une demande de création de l'EREA de Trélissac d'un poste d'AED et d'un poste de CPE par transformation d'un poste d'enseignant éducateur.

Mme MOUNE informe du blocage d'un poste d'EEI et de l'implantation d'un poste provisoire de CPE à la rentrée 2012 dans cet établissement.

M. ROCHARD fait référence au courrier de M. GOUJON qui conteste le décalage entre les effectifs prévisionnels de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde (456) et les effectifs du SAIO (480) pour le lycée Philadelphie de Gerde à Pessac. Il ajoute que l'établissement perd à la rentrée 2012 9 postes d'enseignants, 1 poste de surveillance et 1 poste administratif pour la 2^{ème} année consécutive.

M. le secrétaire général note que l'établissement perd 83 élèves à la rentrée 2012 et qu'il est excédentaire de 2 postes de surveillance. Concernant les prévisions d'effectifs, il précise que le chiffre indiqué par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde correspond aux effectifs attendus à la rentrée 2012 (456) alors que la donnée du SAIO correspond à la capacité maximale d'accueil.

M. MERAL interroge sur le redéploiement effectué sur Pau : le collège J. d'Albret ne se voit attribuer qu'un demi poste (pour un écart de -1,5) alors que l'établissement est déjà en difficulté. Le collège Clermont, lui, est ramené à l'équilibre.

M. COUTURAUD, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, signale qu'un poste de CPE est attribué au collège Jeanne d'Albret et que, par ailleurs, le poste de principal adjoint sur lequel était nommé jusqu'à présent un faisant fonction, sera pourvu au mouvement par un titulaire à la rentrée 2012.

Il ajoute que la création d'un poste d'AED au collège Ernest Gabard de Jurançon est liée au transfert de la segpa du collège Jean Monnet qui scolarise un nombre élevé d'élèves en très grandes difficultés.

M. BASSET attire l'attention sur le lycée professionnel Léonard de Vinci à Périgueux, doté d'un internat de 135 élèves, qui donnera un complément de service de 50% au lycée Laure Gatet de Périgueux à la rentrée 2012. Il souhaite que soit étudiée la possibilité de lui accorder une aide en moyens provisoires, comme cela est prévu pour le lycée Laure Gatet.

Mme MOUNE fait remarquer l'excédent élevé en CPE. **M. le recteur** soumet au vote ce point de l'ordre du jour :

Sont relevés :

- 10 votes contre

4 – MOYENS EN PERSONNEL D'ORIENTATION – rentrée 2012

M. MORTELETTE présente le projet de mesures relatives aux emplois d'orientation.

Il fait part de plusieurs constats :

- disparité du nombre d'élèves par COP, selon les CIO,
- disparité du nombre d'établissements par COP,
- le service effectué en milieu urbain et rural n'est pas le même.

Il mentionne des situations d'accueil du public dans certains CIO qui ne sont plus aux normes, à Sarlat notamment.

Il fait part également de couvertures de zones de CIO qui ne correspondent pas aux ZAP.

Il rappelle, par ailleurs, l'existence de postes de COP mis à disposition des universités, à hauteur de 3,5 ETP. Le coût réel de ce dispositif s'élève à 6 ETP car une compensation est parfois effectuée. Une seule université participe à hauteur d'un demi ETP. Ce dispositif fait actuellement l'objet d'une discussion avec les universités. Les mesures prises visent à rééquilibrer les taux de charge entre départements : Bergerac est le 2^{ème} CIO le moins chargé de l'académie avec 1088 élèves/COP et 2 établissements en moyenne par COP. Un poste est retiré. Le CIO de Pau a moins de 2 établissements en moyenne par COP. Un poste est retiré au profit de l'université. A l'inverse, les CIO de Dax et Langon sont les plus chargés en termes d'effectifs et vont bénéficier de postes.

M. BORDE revendique 600 élèves par conseiller depuis des années. La solution véritable serait la création de postes de COP. Il reconnaît la logique de la demande de rééquilibrage, à moyens constants. Il fait état de la situation fragilisée en Dordogne où près de la moitié des postes sont vacants (9 postes vacants). Or, le CIO de Bergerac, où un retrait est envisagé, n'a aucun poste vacant. Par ailleurs, il est le seul CIO de l'académie à intervenir sur un lycée agricole public. Il propose qu'une solution soit trouvée provisoirement afin d'éviter une mesure de carte scolaire. Un retrait pourrait être effectué sur Périgueux avec un rééquilibrage avec le collège de Vergt.

M. MORTELETTE indique que le CIO de Périgueux a un taux de charge de 3 établissements par COP. Il propose de faire porter la mesure de retrait sur le CIO de Sarlat qui bénéficie d'un poste de COP supplémentaire en remplacement du directeur de CIO qui exerce dans un autre établissement.

Mme ORLAY, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne, précise qu'une réorganisation complète des CIO du département sera à l'étude très prochainement.

M. ROCHARD souhaite connaître l'impact du retrait proposé au CIO de Sarlat en termes de charge. **Mme ORLAY** estime que 2 collègues devraient intégrer le CIO de Bergerac.

M. le recteur propose que le retrait soit effectué au CIO de Sarlat.

Il soumet au vote ce point de l'ordre du jour :

Sont relevés :

- 10 abstentions

5 – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES D'ENSEIGNANTS EN ETABLISSEMENTS ET EN ZR – rentrée 2012

M. le secrétaire général présente la synthèse du solde créations-suppressions de postes définitifs d'enseignants à la rentrée 2012, qui s'élève à -158 ETP essentiellement en lycée professionnel.

Il précise qu'il ne peut communiquer la liste des BMP. Les mesures n'étant pas arrêtées, cette donnée est évolutive.

M. BORDE souhaite connaître le taux réel des modifications par rapport aux BMP connus à ce jour. Il semblerait que ce taux soit compris entre 10 et 20%. Les organisations professionnelles pourraient faire des propositions sur la base des 80% restant. Il rappelle que cette liste était communiquée précédemment.

Mme CAZALETS insiste pour obtenir communication de ce document, indispensable dans le cadre du dialogue.

M. BORDE signale que dans d'autres académies les organisations professionnelles ont connaissance des BMP.

M. CANDAU, expert désigné du SGEN-CFDT, souhaite connaître le mode de restitution des 195 ETP supprimés, alors que l'académie présente la suppression de 158 ETP.

Mme MOUNE indique que cette restitution s'effectue par la réduction des moyens provisoires.

Mme ESCAPIL met l'accent sur les trois mesures de carte scolaire en EPS au collège Jean Monnet de Pau. Elle constate que 2 postes dans des établissements à proximité sont réservés à des stagiaires. Elle demande que l'engagement rectoral pris pour la réaffectation de ces personnels (priorité absolue sur les postes de stagiaires) soit respecté.

Mme CAZALETS souscrit à cette demande.

M. le recteur prend note de cette demande qui sera traitée dans le cadre du CTSD.

Mme ESCAPIL précise que les postes de stagiaires n'ayant pas été communiqués lors du CTSD, ce sujet n'a pu être traité.

M. COUTURAUD, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, indique qu'il sera étudié lors du CTSD dans le respect de l'engagement pris.

Mme CAZALETS s'enquiert des engagements pris concernant les transferts du lycée Brémontier au lycée Bègles.

M. le recteur indique que les engagements seront respectés.

M. BASSET fait remarquer que sur les trois postes de math-sciences supprimés au lycée de Brémontier et créés au lycée de Bègles, deux le sont dans le cadre du transfert et un dans le cadre d'une mesure de carte scolaire.

Mme MOUNE précise que l'un de ces postes est profilé spécifique académique. La spécificité du poste tombant, les trois postes sont transférés à Bègles. Elle ajoute que quatre personnes sont volontaires et qu'elles seront départagées selon les règles relatives aux mesures de carte scolaire.

Mme CAZALETS souhaite connaître les raisons de la modification apportée sur le poste D'EPS du lycée de Bègles.

Mme MICHEL indique que le poste est transféré à la SEP du lycée de Bègles.

Mme CAZALETS s'enquiert de la création-suppression en EPS au collège Emile Zola du Haillan.

Mme MICHEL répond qu'il s'agit d'une procédure purement technique liée à une mauvaise immatriculation du poste.

M. LEURION intervient sur l'absence de concertation au lycée Cantau d'Anglet relative à la répartition de la DGH et à ses répercussions : la répartition de la DGH proposée par les enseignants n'a pas été présentée en CA par le chef d'établissement.

M. le secrétaire général note qu'il n'y a pas eu d'irrégularité au plan juridique. Le chef d'établissement a soumis son projet ; un vote contre a été enregistré. Le chef d'établissement a soumis son projet une deuxième fois ; le CA s'est prononcé. Il ajoute que l'académie n'a pas compétence pour revenir sur une décision du conseil d'administration.

M. COHEN indique que les enseignants qui ont souhaité s'engager dans une démarche de formation ont pu le faire.

M. LEURION exprime sa tristesse et sa déception sur la façon dont est dirigé cet établissement et sur la réponse qui lui est apportée. Il mentionne l'absence de dialogue de la part du chef d'établissement qui n'a pas voulu prendre en compte la proposition alternative effectuée dans le cadre de la DGH, ni recevoir les enseignants de l'établissement.

M. le recteur ne dispose d'aucun élément en terme de droit qui justifie la remise en cause de la décision prise en conseil d'administration. Son refus de revenir sur une décision prise en EPLE ne doit en aucun cas être assimilé à une absence de dialogue social.

M. MERAL se place aussi sur le plan du droit en citant les situations suivantes : refus du chef d'établissement de soumettre au vote du CA une proposition alternative d'utilisation de la DGH émanant d'un membre du conseil d'administration au lycée Cantau, choix du chef d'établissement effectué contre l'avis de l'ensemble de l'équipe éducative au lycée Pape Clément à Pessac, heures de vaisselle non payées dans 2 collèges. Il envisage de saisir le tribunal administratif.

M. le recteur observe, que sur un plan strictement pédagogique, la proposition du chef d'établissement du lycée Cantau ne lui semble pas incohérente.

M. COHEN précise que la création du poste spécifique correspond à un besoin de l'établissement. Les compétences seront évaluées dans le cadre du mouvement spécifique.

Mme SENTEX intervient sur la création d'un poste d'art plastique au collège Ausone Le Bouscat avec un complément de service à Bruges. Elle estime qu'il aurait mieux valu implanter ce poste, qui à terme serait devenu complet, à Bruges. Elle demande le réexamen de cette situation.

M. le recteur précise que cela relève de la compétence du DASEN à qui a été transférée la gestion des enseignants du 2nd degré.

Mme SENTEX fait part de la suppression d'un poste de mathématiques au collège Lapierre à Lormont pour la deuxième année consécutive. Elle indique que le CTSD n'a pas apporté de réponse et propose une solution pour préserver ce poste.

M. le recteur fait remarquer que le CTA n'est pas une instance d'appel. Il fera part de la solution proposée.

Mme SENTEX s'enquiert sur la suppression du poste d'allemand, créé en 2007, au collège de Sauveterre.

Mme MOUNE indique qu'un BMP sera implanté.

M. MERAL attire l'attention sur la mesure de carte scolaire au lycée hôtelier tourisme de Biarritz sans repositionnement à ce jour. Elle aurait pu être évitée, une solution existant en interne dans une autre discipline.

M. COUTURAUD, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, souligne que la suppression du poste est liée à la rénovation du BTS tourisme, qui entraîne une perte du nombre d'heures pendant 2 ans. Cette suppression est justifiée.

Mme SENTEX souhaite attirer l'attention sur quatre lycées de Gironde qui supportent 22 suppressions : lycées Kastler et Victor Louis à Talence, lycée Montesquieu de Bordeaux et lycée Elie Faure de Lormont où la situation est très difficile.

Mme CAZALETs met l'accent sur les quatre suppressions de postes d'EPS dans les établissements suivants: collèges de Coutras et de Cestas et lycées Victor Louis de Talence et Max Linder de Libourne, pour lesquels elle demande le maintien des postes, le besoin existant réellement. Elle demande une dotation complémentaire en heures postes, afin de préserver ces postes.

Mme MOUNE fait remarquer que le nombre d'heures postes dont dispose l'académie est limitatif.

M. BASSET ne retrouve pas dans les documents remis la création au collège de Léognan d'un poste en éducation musicale avec complément de service, actée suite au CTSD de Gironde du 21 mars.

M. ROCHARD demande que soit communiqué en CTA l'ensemble des documents y compris ceux traités en CTSD.

M. le recteur objecte que le CTA n'est pas une chambre d'appel des CTSD.

M. ROCHARD indique ne pas pouvoir voter en CTA sur des créations et des suppressions s'il ne dispose pas de tous les éléments d'appréciation. Il ajoute que d'autres syndicats membres du CTA ne siègent pas en CTSD. Il insiste pour que soit communiquée en CTA une synthèse de l'ensemble des documents relatifs aux suppressions, les créations pouvant être traitées après le CTA.

M. MOUCHET souscrit à cette demande, la communication des documents des CTSD étant indispensable pour pouvoir travailler.

M. le secrétaire général rejette cette demande dans la mesure où n'ont pas à être retraités en CTA les dossiers traités en CTSD, leur gestion ayant été confiée aux DASEN. Il indique qu'un document récapitulatif de l'ensemble des mesures prises à ce jour a été communiqué aux membres du CTA et que ces mesures ne feront pas l'objet d'un nouveau vote.

M. ROCHARD demande s'il est autorisé, n'étant pas membre du CTSD du département des Pyrénées Atlantiques, à prendre contact directement avec le DASEN sur des questions particulières.

M. le recteur répond par l'affirmative. Il précise qu'il veut bien écouter certains cas soulevés en séance mais qu'en aucun cas il ne prendra de décisions, celles-ci relevant du niveau départemental.

M. Mouchet signale, que depuis les dernières élections professionnelles, la représentativité syndicale est jugée au niveau académique. Il précise que son organisation ne siège pas aux CTSD de Dordogne et des Pyrénées-Atlantiques. Il demande que toutes les décisions importantes soient examinées en CTA seul comité technique où siègent toutes les organisations représentatives.

Mme CAZALETS objecte ne pas vouloir siéger en CTA uniquement pour entériner les décisions prises. Elle souhaite pouvoir dialoguer et faire connaître ses éléments d'appréciation sur les sujets traités.

M. Le Recteur répond que la discussion a permis justement d'évoquer toutes ces situations.

M. MERAL demande un document exhaustif relatif à l'implantation des supports de stagiaire. Il fait part des disparités de pratique entre départements concernant l'implantation. Il ajoute que, lorsque les besoins sont pérennes, ce sont des postes définitifs qui doivent être créés.

Mme CAZALETS observe que l'engagement de l'académie de ne pas reconduire les postes stagiaires d'une année sur l'autre dans les mêmes établissements et les mêmes disciplines n'est pas respecté. En effet, sur 26 postes de stagiaires en Gironde, 20 sont reconduits à l'identique.

Mme MOUNE fait remarquer que le nombre de stagiaires et le nombre de postes vacants ne permettent pas une rotation des stagiaires sur tous les supports. Elle précise qu'en EPS, un travail important a été réalisé en amont avec les corps d'inspection afin d'identifier les établissements offrant les conditions d'accueil les plus favorables pour les stagiaires.

M. le recteur indique que la liste des implantations des supports de stagiaire sera communiquée.

Mme SENTEX rappelle la volonté de ne pas implanter les supports de stagiaire dans les RRS comme le fait la Gironde. Elle souhaite savoir si tous les supports de stagiaire ont été implantés.

M. le recteur répond par la négative.

Il indique que les DASEN seront présents aux prochains CTA et pourront apporter les réponses sur les questions relevant de leur département. Il n'est pas question de réexaminer en CTA les dossiers traités en CTSD. Le CTA peut évoquer les cas les plus litigieux.

Il précise que le doyen des IA-IPR, le directeur de la pédagogie et le DASEN de la Gironde travaillant avec la Cour des Comptes ce jour, n'ont pu assister au CTA.

Il ajoute que la réorganisation de la gouvernance ne doit pas être le prétexte pour tout recentraliser, mais qu'il souhaite que les réponses aux questions posées par les représentants des personnels puissent être apportées.

M. BORDE demande si les DASEN pourront communiquer, lors des prochains CTSD, les BMP aux organisations professionnelles.

M. le recteur répond négativement.

Mme CAZALETs souhaite savoir si les supports stagiaires implantés dans l'académie peuvent être connus avant la fin du mois.

M. le recteur répond que cette information sera communiquée au mieux au mois de mai.

Mme CAZALETs rappelle l'utilité de cette information pour le mouvement.

Mme DARROUZET indique que l'implantation des postes de stagiaire dépend également de la présence de tuteurs expérimentés.

Mme CAZALETs souhaite savoir si le volume horaire des supports de stagiaire a été modifié.

M. le recteur répond par la négative.

6 - REPARTITION DES EMPLOIS DE PROFESSEURS-DOCUMENTALISTES – rentrée 2012

M. le secrétaire général présente le projet de mesures de gestion pour la rentrée 2012. Il précise que trois postes de documentalistes sont supprimés dans les établissements disposant de trois postes de documentation (LPO Victor Louis de Talence, LPO de Borda de Dax, et LG Louis Barthou de Pau). Il décrit la situation de la documentation dans l'académie : de nombreux postes sont vacants ; parallèlement, 38 enseignants exercent des fonctions de documentation sans emploi. Il ajoute que la situation de Parentis a été reconsidérée au vu des éléments communiqués par une délégation de l'établissement qui a été reçue ; la mesure de suppression est annulée car son maintien engendrerait des difficultés dans l'établissement.

M. BORDE met l'accent sur la cité scolaire de Ribérac qui dispose de 2 CDI.

M. le secrétaire général fait remarquer que le lycée professionnel fait partie intégrante de la cité scolaire à Ribérac alors qu'il a un fonctionnement à part à Parentis. Il estime que la cité scolaire de Ribérac peut fonctionner avec 2 documentalistes, ce qui n'est pas le cas à Parentis, d'autant plus que l'une des deux documentalistes exerçant sur les structures lycée-collège est handicapée et ne peut gérer seule les deux centres de documentation.

M. LAISNE fait part de sa satisfaction quant au retrait de la mesure à Parentis. Il attire l'attention sur ces retraits qui affectent des postes stratégiques et essentiels avec la mise en place des réformes.

Mme ESCAPIL interroge sur les mesures prévues au lycée et au collège de Fumel.

Mme MOUNE indique que deux mesures étaient envisagées : la suppression d'un poste vacant et le blocage d'un autre poste. Le blocage est annulé.

Concernant la discipline EPS, **Mme CAZALETS** intervient au sujet de la création prévue au lycée hôtelier à Talence.

Mme MICHEL répond qu'aucune création n'est envisagée.

Mme MOUNE indique que la situation va être réexaminée.

M. le recteur soumet au vote ce point de l'ordre du jour :

Sont relevés :

- 10 votes contre

7 – REPARTITION DES EMPLOIS D'ASSISTANTS CHEFS DE TRAVAUX – rentrée 2012

M. LEURION demande la création de chefs de travaux tertiaires, expliquant qu'il est difficile de fonctionner avec des demi postes d'ATCT.

M. le secrétaire général partage l'analyse de M. LEURION, il indique que la situation pourra être étudiée l'an prochain.

M. le recteur soumet au vote ce point de l'ordre du jour :

Sont relevés :

- 6 votes contre (5 FSU, 1 CFDT)

- 4 abstentions (1 FO, 3 UNSA)

8 – ADDITIF A LA CARTE DES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE, DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES ET DES OPTIONS ARTISTIQUES

M. le secrétaire général présente l'additif relatif à la carte des options linguistiques, des enseignements spécifiques et facultatifs.(LV2 Russe transférée du lycée Magendie au lycée Camille Jullian).

Mme DARROUZET présente l'additif concernant la carte des classes à horaires aménagés :

- ouverture de classe option cinéma aux lycées de Ribérac et Elie Faure Lormont

- ouverture de classe musique aux collèges Jean Moulin du Bouscat et à Soustons

- ouverture de classe théâtre au lycée de Biarritz

Mme SENTEX demande qu'une précision soit apportée concernant le collège Ausone Le Bouscat où le latin devait être transformé en ECLA.

Suite à la demande de M. ROCHARD, **Mme MOUNE** signale qu'au collège St André à Bordeaux l'option ECLA a été mise en place (à la place de l'option grec)

M. le recteur soumet au vote l'additif à la carte des classes à horaires aménagés :

Sont relevés :

- 10 abstentions

9 - CARTE DES ATELIERS ARTISTIQUES ET DE PRATIQUE SCIENTIFIQUE – rentrée 2012

Mme DARROUZET présente les projets de mesures relatives à la carte des ateliers artistiques et de pratique scientifique pour la rentrée 2012. Elle fait part de l'augmentation du nombre d'ateliers à la rentrée 2012 (176 ateliers en 2011, 186 en 2012). Cette hausse est liée aux ateliers scientifiques et techniques, le nombre d'ateliers artistiques restant stable. La répartition territoriale reste stable. 26 créations sont prévues. Actuellement, 139 ateliers sont implantés en collège, 32 dans les lycées généraux et technologiques et 14 en LP.

Mme CAZALETs s'étonne que 176 ateliers aient été réalisés alors que 183 étaient prévus en octobre 2011.

Mme DARROUZET précise que certains ateliers n'ont pu être reconduits en raison de la mutation de l'enseignant qui portait le dossier ou de la non transmission par l'EPLÉ à la DRAC de la demande de subvention.

Mme CAZALETs souhaite savoir s'il y a eu des suppressions d'ateliers.

Mme DARROUZET répond par la négative, en précisant que certains ateliers ne sont pas reconduits pour la raison précédemment évoquée. Elle ajoute que l'académie de Bordeaux fait partie des quatre académies qui perçoivent un financement de la DRAC.

Mme CAZALETs demande que leur soit communiquée, comme l'an passé, la liste des ateliers qui ne sont pas reconduits à la rentrée 2012.

Mme DARROUZET indique que cette liste sera transmise.

M. le recteur soumet au vote ce point de l'ordre du jour :

Sont relevés : - 10 votes pour

10 – PREPARATION DE LA GESTION DES MOUVEMENTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS – RENTREE 2012

Postes spécifiques académiques: M. le secrétaire général présente le document relatif aux postes spécifiques académiques de la rentrée 2012. Il précise que, suite au groupe de travail, la spécificité du poste de math sciences au lycée professionnel de Bègles est supprimée. Par contre, la spécificité du poste au lycée professionnel Condorcet d' Arcachon est maintenue, car justifiée. Il en est de même au collège de Biscarosse, où le poste spécifique est justifié par le projet relatif à l'école du socle.

M. MERAL s'étonne du maintien du profilage du poste de Biscarosse qui avait été supprimé en CTSD.

M. LACOMBE, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Landes, fait observer que le profilage du poste au collège de Biscarosse a fait l'objet d'un long débat lors du CTSD. Il précise que l'enseignant devra mettre en œuvre un projet qui couvre l'école du socle de la maternelle à la 3^{ème}, intervenir auprès des enseignants et des élèves et assurer une bonne coordination.

M. le secrétaire général fait part de quelques modifications de mesures :

- suppression de la spécificité du poste au collège Chantaco à Biarritz,
- maintien de la spécificité du poste au collège de St Jean Pied de Port avec possibilité pour l'enseignant de participer au mouvement (les modalités seront à déterminer avec les représentants des personnels),
- création d'un poste à profil en Segpa au collège de Pauillac,
- au collège de St Pierre d'Irube, ajout de la spécificité sur un poste en mathématiques pour enseigner en anglais.

Mme ESCAPIL s'étonne que le poste spécifique en SVT au collège Clermont de Pau apparaisse sur SIAM en sciences physiques.

M. le recteur indique que cette situation va être vérifiée.

Mme ESCAPIL intervient concernant la création de deux postes spécifiques bilingues en basque. Elle expose le problème posé de la très grande diversification des DNL en basque, considérant qu'il conviendrait de se recentrer sur quelques disciplines.

M. COUTURAUD, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, indique qu'un travail doit être mené sur les DNL en basque.

M. MOUCHET se déclare surpris qu'un enseignant doive enseigner dans une formation en apprentissage à la SEP du lycée hôtelier tourisme de Biarritz.

M. LEURION estime que ne doivent pas apparaître dans un profil des HS effectuées dans une UFA.

M. COUTURAUD justifie la spécificité du poste par le fait d'enseigner en lycée technologique et en lycée professionnel.

M. le recteur maintient le profil du poste mais décide de retirer la mention relative à l'apprentissage.

M. LEURION demande si les enseignants transférés du lycée Brémontier au nouveau lycée de Bègles pourront postuler sur les deux postes à profil créés à Bègles en SVT et physique-chimie.

M. le secrétaire général répond par l'affirmative.

M. LEURION considère que ces postes devraient avoir une durée provisoire de profilage, le profil n'étant plus justifié une fois l'installation terminée. Il note que la suppression entraînera une mesure de carte scolaire.

M. le secrétaire général souhaite que les enseignants ne soient pas pénalisés, le règlement de cette situation sera étudié une fois l'installation terminée.

M. LEURION fait observer que sur les 10 postes à profil STI2D créés, 2 seulement ont été soumis en conseil d'administration et ont fait l'objet d'un vote. Il demande si la création des 8 autres postes est réglementaire.

Mme MOUNE indique que le profilage est de la compétence de l'établissement, ainsi que des corps d'inspection.

M. LEURION évoque la situation du lycée de Marmande concernant un poste à profil BTS outilleur créé en 2007. Ce poste avait été pourvu au mouvement, cependant l'enseignant n'a jamais enseigné dans cette formation. Il indique que l'étiquetage de ce poste a pénalisé un enseignant de l'établissement l'an passé, frappé par une mesure de carte scolaire. Il s'étonne de ne pas voir dans les documents ce poste désétiqueté alors que la suppression du profil a été votée en conseil d'administration.

M. ROCHARD souscrit à la présentation de cette situation faite par M. LEURION. Il demande un réexamen de ce dossier.

M. le recteur répond que la situation sera réétudiée.

M. LEURION intervient sur un certain nombre de points. Il accepte le poste à profil en comptabilité pour éviter qu'un enseignant en commerce n'enseigne en comptabilité (situation évoquée en groupe de travail), cependant il demande que les candidats soient départagés au barème.

Il considère que l'étiquetage du poste de CPE aux collèges Goya et Ellul à Bordeaux ne se justifie pas dans la mesure où il s'agit d'un profil standard.

Il se déclare opposé aux postes spécifiques académiques en allemand.

M. le secrétaire général ne souhaite pas réexaminer les dossiers qui ont déjà fait l'objet d'une discussion en groupe de travail. Il indique que les mesures sont maintenues, excepté celles pour lesquelles il a fait part d'une modification.

M. MERAL s'interroge sur le bien fondé d'un profilage en STI. Il estime que ce profilage n'est nécessaire que pour une durée de 2 ou 3 ans, le temps que les enseignants soient formés. Il souhaite que ce profilage soit transitoire.

M. le recteur indique qu'une date de fin sera indiquée.

M. COHEN propose une durée de 2 ans pour ce profilage.

M. le secrétaire général ajoute que les postes spécifiques du lycée de Bègles en physique et en SVT seront déprofilés à la même date, soit en 2014.

Mme SENTEX fait remarquer que le poste d'allemand au collège Jules Ferry de Langon est très chargé. Elle interroge sur le sens de la mention « échanges de pratiques et de services en éducation musicale », sur les postes spécifiques du collège Clermont à Pau.

M. COUTURAUD précise que l'objectif est de poursuivre le travail mené auprès des élèves du réseau ambition réussite et de faire le lien entre les écoles qui alimentent le collège Jean Monnet de Pau et les nouveaux collèges d'accueil. Les quatre postes RAR sont donc maintenus.

M. ROCHARD n'est pas convaincu par la nécessité de profiler 2 postes de CPE.

M. le secrétaire général indique que ce profilage est lié à la suppression du poste d'adjoint de direction.

M. le recteur soumet au vote ce point de l'ordre du jour :

Sont relevés :

- 10 votes contre

Postes à complément de service :

M. MERAL se réserve la possibilité d'intervenir au niveau départemental pour proposer des modifications de compléments de services en fonction du contexte.

M. MOUCHET fait état d'un poste en math sciences à complément de service entre le lycée professionnel Pablo Picasso de Périgueux et le lycée professionnel de Thiviers. Cette situation devait être revue ; il s'étonne donc de ne pas voir apparaître de modification sur les documents transmis.

Mme ORLAY, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne, précise que cette situation sera réétudiée le lendemain en CTSD.

Mme CAZALETS demande si les additifs remis en séance peuvent être transmis par la voie numérique.

M. le secrétaire général répond par l'affirmative.

11 – PRESENTATION DU BUDGET 2012 DE L'ACADEMIE

M. LAVESQUE demande, pour une meilleure lisibilité du document, que celui-ci soit transmis chaque année, selon la même présentation. Il souhaite un détail par programme et par action.

M. le secrétaire général indique que l'examen de la présentation du budget 2012 de l'académie sera étudié lors du prochain CTA.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Congés formation :

M. MERAL manifeste sa surprise devant la forte diminution des congés formation.

M. le secrétaire général explique que les congés formation ont été intégrés au mois de février dans les BOP sous forme d'ETP (40 ETP) alors qu'ils n'étaient pas notifiés en emplois jusqu'à présent. Dans la mesure où ces congés n'étaient pas quantifiés, il ne peut être fait mention d'une baisse.

M. MERAL s'interroge sur l'avenir de la formation initiale et de la formation continue à l'éducation nationale.

M. le secrétaire général fait remarquer que 40 ETP restent dédiés à la formation. Le respect de la mesure budgétaire prise s'impose à l'académie.

GRETA :

M. le recteur rappelle la nécessité de transformer les GRETA en GIP. Une réflexion est menée actuellement en groupe de travail pour déterminer combien de GIP seront créés dans l'académie. Plusieurs hypothèses sont envisagées :

- autant de GIP que de GRETA (l'académie ne s'oriente pas dans cette voie)

- 1 GIP académique

- 2 voire 3 GIP en fonction de la géographie.

Quelque soit le nombre de GIP, **M. le recteur** précise qu'il souhaite assurer la couverture du territoire.

M. ROCHARD considère que la pérennité des contractuels constitue un critère important à prendre en compte. Il demande si un calendrier du dispositif est arrêté.

M. le recteur précise qu'il veut rencontrer les directeurs des GRETA, mesurer les implications des différents choix possibles avant de prendre une décision. Cette rencontre doit avoir lieu le 13 avril.

M. ROCHARD ajoute que la commission consultative pour la formation continue doit se réunir le 3 mai. Il demande si les décisions y seront présentées.

M. le secrétaire général fait remarquer que certains GRETA sont dans une situation financière qui ne permet pas la transformation en GIP.

M. LAISNE met l'accent sur la nécessité d'une communication auprès de l'ensemble des personnels qui s'inquiètent pour leur avenir.

M. le recteur déclare en être conscient. Il fera connaître le calendrier des opérations la semaine prochaine ; il communiquera et expliquera les choix faits, au mois de mai. Il réexprime les ambitions de l'académie en termes de formation continue.

Non titulaires :

M. ROCHARD demande la constitution d'un groupe de travail concernant les personnels enseignants et non enseignants éligibles à la transformation de CDD en CDI.

M. MERAL souscrit à cette demande et ajoute que ce groupe de travail doit inclure toutes les organisations syndicales signataires ou non de l'accord.

Mission générale d'insertion :

M. ROCHARD rappelle qu'en décembre il a demandé une audience pour aborder un certain nombre de points relatifs à l'avenir de la mission générale d'insertion, à la préparation de la rentrée et au traitement des intervenants extérieurs dans les pôles insertion.

M. MORTELETTE indique que le dispositif réglementaire qui permettait de rémunérer les intervenants extérieurs a été abrogé et que les textes ministériels sont en attente. Un palliatif a été trouvé.

M. ROCHARD demande quand les personnels pourront rencontrer le recteur.

M. le recteur indique que la réponse sera communiquée le lendemain.

Mme CAZALETs signale qu'elle va transmettre un courrier relatif au nombre d'heures attribuées au CREPS pour rémunérer les enseignants qui interviennent auprès des sportifs de haut niveau. Elle souhaite, par

ailleurs, que la situation des professeurs d'école détachés sur des postes d'enseignants d'EPS soit éclaircie. Elle observe que le remplacement suite à congé de maladie est opéré au bout d'un mois d'absence (au lieu des 15 jours indiqués dans la circulaire du 13/07/2011). Elle souhaite connaître la réalité du déficit du remplacement dans l'académie.

M. le secrétaire général note que les remplacements relatifs aux congés de plus de 15 jours sont effectués à hauteur de 98%. Des TZR sont mobilisés pour la suppléance. En l'absence de TZR ou de contractuel en CDI, la consigne a été donnée de remplacer au bout d'un mois par un contractuel, de façon à limiter le coût. Cependant, un examen bienveillant de la situation est effectué dans les classes à examen.

M. MERAL signale le cas d'un congé maternité en mathématiques non remplacé.

M. le secrétaire général répond que les remplacements sont effectués à condition de trouver la ressource.

M. le recteur indique que le prochain CTA aura lieu le 4 avril à 15 heures.


Monsieur le Recteur,
Jean-Louis NEMBRINI



La Secrétaire de séance,
Evelyne MOUNE



La Secrétaire adjointe,
Fabienne SENTEX



L'ordre du jour étant épuisé, M. le recteur remercie les membres du CTA et lève la séance à 20 h 30.



Fédération

Syndicale

Unitaire

AQUITAINE

CTA du 26 mars 2012

Déclaration FSU

Monsieur le Recteur,

Depuis quelques années les suppressions étaient camouflées par l'utilisation de leviers d'efficience peu transparents. Mais, avec la rentrée 2012 cela devient criant : c'est ouvertement la rentrée des suppressions injustifiées et du redéploiement généralisé pour gérer la pénurie.

1600 élèves de plus dans l'académie et des suppressions massives de postes, tant enseignants qu'administratifs.

Trois établissements nouveaux dans l'académie mais aucun moyen nouveau pour les doter !

Aujourd'hui, plus rien ne peut justifier ces mesures budgétaires en dehors de la volonté de casser le service public, en le dégradant progressivement pour ensuite le dénigrer. Cette politique libérale relève de la logique « accuser son chien d'avoir la rage pour pouvoir s'en débarrasser ». L'OCDE l'avait d'ailleurs préconisé il y a quelques années.

Et comme si cela ne suffisait pas d'obliger les personnels à travailler plus sans gagner plus, un ensemble de mesures dégrade encore la couverture en personnels :

- 36% en moins des possibilités de congés formation des enseignants c'est aussi une suppression déguisée de poste et une dégradation grave des conditions de carrières des personnels,
- 1 poste administratif rendu au ministère pour le SIRHEN, c'est une suppression camouflée pour l'académie,
- des remplacements non pourvus pour ne pas dépasser le plafond d'emploi, ce sont aussi des suppressions déguisées de moyens humains,

Et d'aucun ose encore nous parler des élèves en difficultés : quelle prise en compte lorsqu'on supprime 1/3 des RASED, que l'on n'assure pas les remplacements correctement, que l'on ne crée aucun poste d'assistant-e social-e, d'infirmier-e, de médecin, de conseiller-e d'orientation-psychologue.

Autre conséquence de cette politique suicidaire : notre système éducatif se sclérose, se replie sur lui-même, ne connaît plus aucun développement. Aussi, le développement de la formation initiale est confiée à l'apprentissage et au privé.

Et aucune politique managériale de l'évaluation ne permettra de camoufler cette réalité : nous maintenons notre exigence de retrait du projet et notre refus de l'introduction du mérite dans les rémunérations.

La préparation de la rentrée 2012 sera aussi celle de l'abandon définitif de ce que certain continu à appeler le dialogue social. Il n'y a plus de dialogue :

- les collègues victimes de carte scolaire ont reçu l'information individuelle avec un retour exigeant une acceptation avant le CTA,
- les GT n'ont pas pu apporter les réponses mais les décisions sont prises avant le CTA,
- le temps prévu pour le CTA ne permettra pas d'aborder à la fois les questions sans réponse à l'issue des GT et les postes d'enseignants qui n'ont pas été vu au préalable,
- le calendrier CA, CTSD, CTA n'est pas respecté. De plus de nombreux établissements n'ont pas respecté les textes (commissions permanentes, présentation des TRM, reconvoction, ...)

Monsieur le Recteur, nous vous posons ici la question, solennellement : Y a-t-il encore des textes qui permettent qu'au CTA il soit possible de négocier des modifications éventuelles ? Ou l'académie a-t-elle décidée d'abandonner tout dialogue social ?

De même, depuis 2 ans nous avons un accord de principe sur le fait que le rectorat doit nous communiquer la Fiche d'Organisation des Services (FOS). Combien d'année faudra-t-il encore attendre le respect de cet engagement ?

Il faut en finir définitivement avec cette politique.

Devant la gravité de la situation, la FSU appelle tous les personnels, au côté des organisations syndicales, associatives et de parents d'élèves, à se mobiliser et mettre tout en œuvre pour la survie du service public.



Déclaration CTA 26mars2012

Monsieur le Recteur,

Ce CTA va traduire concrètement, la poursuite du plan d'austérité pour le service public d'éducation. Je ne reviendrai pas sur l'analyse déjà conduite lors de notre précédent CT académique de janvier.

Je retiendrai un indicateur : la délégation d'emplois 2012 pour le budget académique sera de 37 276 soit 236 ETP sur l'année de moins que pour 2011 avec une augmentation attendue des effectifs de près de 1000 élèves dans le premier degré et de 650 dans le second degré. Tous les programmes sont à la baisse. Rien décidément n'aura échappé à ce dogme aveugle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Nous allons voir comment avec trois nouveaux établissements dans notre académie (deux collèges et un lycée), la gestion académique tente un bricolage de la pénurie : redéploiement entre EPLE, récupération de moyens sur certaines catégories pour ouvrir des emplois dans d'autres. Nous arrivons décidément au bout de l'exercice d'équilibriste. Le fait est que cela ne trompe plus personne.

Pour la fédération UNSA Education, le bilan de cette législature et de ce quinquennat est définitivement bien sombre. Il est accablant en matière d'éducation. Car en plus de la restriction budgétaire, certains choix idéologiques comme la remise en cause de la formation des maîtres ou le développement du système concurrentiel se sont révélés catastrophiques. Dans ce contexte, l'enseignement privé a été sensiblement exonéré de la massue budgétaire. Il a même été -certaines fois- aidé comme avec la loi Carle.

C'est un service public d'éducation affaibli et fragilisé qui existe aujourd'hui. La fédération UNSA Education pense que l'éducation est, pour l'avenir de la jeunesse, la réponse la plus adaptée aux temps de crise économique. Elle doit être ce choix ambitieux que consent une nation pour préparer les jeunes aux mutations, pour former et qualifier lycéens, étudiants et salariés. L'éducation ne peut se faire au rabais. Elle a besoin de moyens, de confiance, de dialogue pour évoluer, se moderniser, pour donner à chaque jeune les moyens de réussir. Il est temps de retrouver cette ambition.

Pour la délégation UNSA Education,
Le secrétaire régional
Yannick LAVESQUE



DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 26 MARS 2012

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA

Depuis les élections d'octobre dernier, les élus FNEC-FP-FO, représentant la troisième force syndicale dans l'Education Nationale, assument leurs responsabilités en dénonçant les choix politiques faits par ce gouvernement qui est déterminé à abîmer, voire à détruire, le service public d'éducation... Partout et à chaque fois que cela a été possible, nos élus ont fait des contre propositions pour tenter d'éviter le pire... Force est de constater que, même si les représentants de l'Etat parlent régulièrement de «dialogue social», les améliorations obtenues par les élus restent à la marge... En effet, les suppressions de postes annoncées par le gouvernement, 14 000 pour la rentrée 2012, seront effectives malgré tout le travail fait par nos élus lors des différents GT, CTSD, CTA... Cela montre, si besoin en était, la détermination de ce gouvernement à appliquer la RGPP.

Aujourd'hui, la FNEC-FP-FO va à nouveau profiter de ce CTA pour porter les revendications d'une grande majorité des personnels de l'Education Nationale.

Pour ce qui concerne les moyens en personnel administratif, la FNEC-FP-FO rappelle son opposition aux regroupements comptables qui n'ont pas d'autre objectif que celui de diminuer les coûts de gestion au détriment des personnels... En effet, une surcharge de travail créée par ces mesures est dénoncée par les personnels administratifs. Nous notons également que la tendance est plutôt à la transformation des postes vers une catégorie dite «inférieure»...

Pour ce qui concerne les CIO, la FNEC-FP-FO demande le maintien et le respect des missions et des statuts des COP et DCIO. Nous demandons également l'abrogation du décret sur le SPO (service public d'orientation) et la labellisation. Notre fédération réclame le recrutement nécessaire de

personnels COP et non un redéploiement (proposition par l'administration de la suppression d'un poste au CIO de Pau et Bergerac et la création d'un poste à Dax et Cenon). Le maintien en poste de tous les personnels administratifs des CIO et l'annulation de la suppression programmée de trois postes (Bayonne, Cenon et Bergerac) est aussi une exigence de notre part.

Pour ce qui concerne les moyens en personnel de laboratoire, nous dénonçons la restitution au ministère de trois emplois, et ce malgré l'ouverture du lycée de Bègles.

Pour ce qui concerne les moyens en personnel d'éducation, nous déplorons le refus du MEN d'accorder à notre académie des moyens supplémentaires, notamment ceux, Monsieur Le Recteur, que vous avez personnellement demandés. Si on rajoute à cela le manque chronique de postes de CPE dans notre académie, la création de 4 services partagés ainsi que l'absence de moyens supplémentaires en personnel de surveillance, il ne faudra pas s'étonner que le nombre de cas d'incivilité, voire de violence, soit en augmentation l'année prochaine. La situation de la plupart de nos établissements est déjà très critique et nécessiterait un meilleur encadrement des élèves... Ce n'est pas le choix fait par le gouvernement et nous le dénonçons...

Pour ce qui concerne les postes d'enseignants du second degré, nous avons déjà dénoncé la suppression de près de 200 postes. La plupart de ces postes supprimés sont des postes de PLP. Le SNETAA-FO, notre syndicat du secteur de l'enseignement professionnel, a bien identifié, contrairement à d'autres, les vraies raisons de ces suppressions. Il s'agit pour ce gouvernement de sur-orienter vers la voie générale ou technologique... Et ce au détriment des choix et des compétences de nos jeunes. Cette mauvaise orientation voulue par le gouvernement pour des raisons d'économie à court terme, coûtera au final très cher à notre pays. Et ce n'est pas en essayant de développer la formation par apprentissage, formation dont même la plupart des entreprises ne veut pas, que nous arriverons à compenser le manque de jeunes formés aux métiers dont notre société a besoin ! Bien sûr, en «empêchant» nos jeunes de s'orienter vers la voie professionnelle, il est facile ensuite pour Monsieur Le Secrétaire Général d'affirmer en CAEN, qu'il n'a procédé qu'à la fermeture de sections ne recrutant pas... Nous réaffirmons ici que ce gouvernement a fait le choix politique de «casser» nos lycées professionnels publics et laïques. Aux suppressions de postes, s'ajoute un

nombre assez important de postes qui deviennent des postes à complément de service sur un autre établissement. Les collègues concernés, sauf à demander à être victime d'une Mesure de Carte Scolaire, sont obligés d'accepter cette transformation de leur poste. Les conditions de travail de ces collègues se dégradent et la qualité de leur enseignement peut elle aussi s'en ressentir... Au final, les victimes sont aussi nos élèves.

Pour ce qui concerne les postes de professeurs documentalistes, il est inacceptable que le Rectorat ait pour projet de supprimer 12 postes pour seulement 3 créations. Concrètement, nous savons que ces mesures mettrons en grande difficulté les établissements concernés.

Pour ce qui concerne les emplois d'Assistants Techniques au Chef de Travaux, la FNEC-FP-FO est très étonnée de ne pas voir de réels moyens accordés pour créer un nombre conséquent et nécessaire de postes. Nous savons que de nombreux chefs de travaux réclament des assistants tellement ils sont submergés de missions qu'ils ne peuvent plus accomplir...

Pour ce qui concerne les postes spécifiques académiques, nous contestons la création d'un bon nombre d'entre-eux. En effet, à la lecture de la description des profils attendus, il apparaît très souvent qu'il s'agit d'un profil classique d'enseignant de la discipline ! Nous espérons que l'Administration n'a pas la volonté de contourner ainsi le mouvement INTRA au barème... Mais nous sommes obligés de dire ici que nous avons quelques doutes sur de nombreux cas.

Enfin, nous tenons à redire ici que nous regrettons que certains chefs d'établissement oublient parfois leur mission principale et essentielle : donner envie et permettre aux enseignants d'enseigner dans les meilleures conditions possibles. Nous demandons à Monsieur Le Recteur de rappeler autant qu'il est possible aux personnels de direction le rôle essentiel qu'ils ont à mener dans leur établissement.

Nous souhaitons également nous exprimer sur le contexte national.

Lors du Comité Technique Ministériel du 15 mars dernier, la totalité des organisations syndicales représentatives a voté contre la réforme de l'évaluation. Pour justifier son projet, le MEN a osé prétendre qu'il résultait d'une demande des personnels. La FNEC-FP-FO conteste cette justification

et affirme que le ministère n'a pas la légitimité pour dire ce que veulent les personnels. Ce sont les organisations syndicales représentatives qui s'expriment au nom des personnels. **La FNEC-FP-FO demande une nouvelle fois que le MEN retire son projet de réforme de l'évaluation !**

Pour terminer, nous affirmons à nouveau ici que l'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011, qui instaure un jour de carence dans la fonction publique, remet en cause les garanties statutaires et notamment l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui permet le maintien de l'intégralité du traitement pendant 3 mois, en cas de maladie ordinaire, à compter du 1er jour de maladie. **La FNEC-FP-FO demande donc l'abrogation du jour de carence et de cet article 105 de la loi de finances.**

Monsieur Le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA, nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Eric Mouchet



Comité Technique Académique du 26 mars 2012

Déclaration du Sgen-CFDT Aquitaine

Nous sommes réunis pour ce qui est normalement le dernier Comité Technique Académique avant l'échéance électorale majeure de notre système politique. Il est aujourd'hui légitime de vouloir tirer un bilan du mandat présidentiel qui s'achève pour notre secteur professionnel.

À l'évidence, le fait dominant a été la suppression massive de postes. Le Sgen CFDT ne pense pas que la qualité d'une politique éducative ne tienne qu'au seul volume de moyens engagés, mais il est tout de même évident, et la mandature écoulée le prouve, qu'il n'est pas possible de réformer sagement et sereinement sous la contrainte de suppressions massives et répétitives. Les coupes budgétaires étaient censées réformer l'école, elles l'ont finalement bloquée et asphyxiée.

Cette orientation, contestable y compris sur le plan des résultats budgétaires réels, a été d'une telle ampleur qu'elle a constitué l'élément premier de chacune des décisions.

C'est la raison pour laquelle le Sgen-CFDT a boycotté le CTA du 31 janvier qui portait sur le budget. L'ordre du jour de l'actuel CTA nous invite à mesurer pleinement l'ampleur du désastre. Rien à changer à notre analyse de l'époque. Sachez, monsieur le Recteur que si nous restons, c'est uniquement pour l'information que nous devons aux collègues.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Recteur, la preuve en est faite : l'empilement de décisions principalement budgétaires ne peut constituer une politique cohérente et encore moins répondre aux besoins de notre système éducatif et de notre pays.

Force est de constater que tout se passe comme si la réflexion pédagogique ne devait intervenir qu'ensuite pour tenter d'accompagner voire de justifier les coupes opérées. Cela conforte les conservatismes en tout genre. Cela décourage aussi ceux qui ne se satisfont pas du délitement de l'école et qui sont prêts à faire bouger les lignes.

De fait, nos gouvernants ont fait le choix de jouer l'opinion publique contre les personnels de l'éducation, en multipliant les provocations pour mieux jouer avec le réflexe pavlovien de certaines organisations syndicales.

Pour sa part, le Sgen CFDT continuera de refuser toute forme d'instrumentalisation.

Monsieur le recteur,

Il est urgent de fonder une École de la bienveillance en lieu et place de l'École de la compétition généralisée, cette École de la compétition que nous vivons aujourd'hui et que certains nous proposent d'aggraver encore.

Il est urgent de redonner confiance aux personnels. De ce point de vue nous vous renvoyons à notre déclaration du CTPA du 14 octobre dernier.

Il est aujourd'hui urgent de prendre le virage d'une éducation attentive au parcours de chacun et fondée sur la coopération de l'ensemble des acteurs.

Par sa nature même, ce virage ne peut être le fait d'un simple acte d'autorité. Il suppose l'établissement d'un dialogue éducatif et social constructif et respectueux. C'est probablement ce qui a le plus manqué lors de cette mandature avec, entre autres, la sérénité sur le budget. Les personnels, comme leurs représentants ou les divers partenaires, n'ont cessé d'être soumis à des cascades de décisions pour la plupart peu ou mal débattues, ce qui n'a fait que développer le sentiment d'un profond mépris contradictoire avec tout débat constructif.

Monsieur le recteur, pour ce qui est du fonctionnement de l'Académie :

Nous ne pouvons que dénoncer l'incohérence des calendriers entre CTA et CTSD....

Nous ne pouvons que dénoncer l'incohérence des annonces faites à certains collègues : Des mesures de carte scolaire erronées, des collègues qui doivent muter et qui ne le savent pas dans les délais

Nous ne pouvons que dénoncer le non respect des votes des conseils d'administration. Ainsi des décisions de CA ne sont pas communiquées dans les propositions officielles en Comité Technique Académique. A contrario, des mesures sont proposées qui n'ont pas fait l'objet d'information et encore moins d'un vote de CA (étiquetage de postes et même des postes supprimés...)

Monsieur le Recteur,

Nous vous demandons de préciser ce que vous attendez du dialogue social dans les différentes instances des établissements de l'académie comme dans les services déconcentrés et d'en faire un bilan. Nous vous demandons en particulier :

- un bilan de la mise en place des conseils pédagogiques dans les EPLE de l'Académie
- un rappel précis des attributions et des compétences des conseils d'administration ainsi que du respect ou de l'utilité de leurs décisions

Par ailleurs, nous dénonçons de nouveau le traitement discriminatoire de facto entre contractuels de l'académie. Nous demandons :

- que tous les contractuels soient traités de manière identique (agents de labo, intervenants extérieurs de la Mission générale d'Insertion,..) en particulier en terme de congés payés.
- un groupe de suivi de la loi relative à la résorption de la précarité dans la fonction publique. Ce groupe de suivi doit être ouvert à toutes les organisations qui siègent en CTA et qui sont signataires de cet accord du 31 mars 2011 qui siègent en CTA. Nous vous demandons sans attendre de procéder à la transformation des CDD et en CDI pour l'ensemble de l'enseignement scolaire, à l'instar de ce qui est demandé dans les universités

Pierre Marie Rochard et Jean Paul Loos Représentants du Sgen-CFDT au CTA de l'Académie de Bordeaux

Déclaration UNSA-Labos Education Comité Technique Académique du 26 mars 2012

Monsieur le Recteur,

L'**UNSA Labos éducation** fait le triste constat de votre politique de suppressions de postes de personnels techniques de laboratoire pour la rentrée 2012.

Si ce gouvernement poursuit le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite, à aucun moment, le ministre ne vous a demandé Monsieur le Recteur de rendre des postes de personnels techniques de laboratoire.

Il suffit simplement de reprendre les documents du Comité Technique Ministériel du 16 décembre 2011 pour démontrer cela.

Je cite : "**Le schéma d'emplois concernant les personnels administratifs inscrit en LFI 2012 se décline de la façon suivante :**

- 400 emplois administratifs au 1^{er} septembre 2012

Le plafond d'emplois étant ministériel, les académies ont disposé de toute latitude pour répartir le contingent de suppressions entre les deux programmes 141 et 214."

Si la filière administrative subit des suppressions importantes depuis de nombreuses années, les personnels techniques ne comprennent pas que leur filière serve de variables d'ajustement.

En effet, la filière laboratoire est la première à subir des suppressions dans les EPLE alors que de nouveaux établissements s'ouvrent à la rentrée 2012.

Si pendant plusieurs années, le rectorat a procédé à des redéploiements entre établissements, depuis l'an dernier, la filière laboratoire subit des suppressions importantes en 2011, soit 3 sur un effectif de moins de 300 postes.

Pour 2012, c'est de nouveau 3 suppressions de poste de catégorie C auxquelles s'ajoutent deux autres suppressions pour la création d'un support de technicien au lycée de BEGLES.

Nous ne pouvons accepter ces suppressions encore plus importantes car cette filière ne pourra plus répondre à ses missions.

Ce sont les élèves et les enseignants des disciplines scientifiques qui seront les premiers touchés.

De plus, si les suppressions de poste découlent d'un barème mis en place l'an dernier, les propositions de retrait nous paraissent injustifiées.

Nous vous demandons Monsieur le Recteur de surseoir à ces suppressions qui entraînent des problèmes de dysfonctionnement dans les établissements mais aussi des problèmes humains.

Pour l'UNSA-Labos Education,

Jean Luc DUFAU, Secrétaire Académique